


Choisir son hébergement

CONTACT

Lorsque vous ne pouvez plus ou ne souhaitez plus vivre seul (ou même en couple), plusieurs solutions s'offrent à vous selon votre degré d'autonomie ou vos aspirations.

- L'habitat inclusif propose un habitat partagé avec d'autres personnes.
- La résidence autonomie ou la résidence services permet un logement plus adapté dans un environnement sécurisé tout en conservant indépendance et confort.
- La maison de retraite (Ehpad) ou une Unité de Soins Longue Durée (USLD) rattachée à un centre hospitalier si la dépendance implique un accompagnement médicalisé.
- La famille d'accueil est une alternative à l'EHPAD ou aux établissements spécialisés. L'accueil familial de personnes âgées ou handicapées permet un accompagnement personnalisé, notamment pour répondre aux besoins du quotidien. La personne accueillie réside au sein d'un foyer disposant d'un agrément délivré par le Département, qui effectue régulièrement des visites de suivi. La rémunération est versée par la personne hébergée (ou ses proches) à la famille d'accueil (une personne seule, un couple avec ou sans enfant).

DÉPARTEMENT
DE VAUCLUSE

 0490161500

 CONTACTER

L'habitat inclusif

➤ Pour qui ?

L'habitat inclusif s'adresse aux personnes âgées et aux personnes handicapées qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitat regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes. L'habitat inclusif est donc ouvert à toute personne qui souhaite faire le choix de vivre dans un logement autonome tout en partageant des moments collectifs avec les autres habitants. Il n'existe pas de critères requis pour y habiter.

➤ Quel est le principe ?

Cette forme d'habitat constitue une alternative à la vie à domicile isolée et à la vie collective en établissement. Les habitants y vivent dans des logements privés, tout en partageant des espaces communs et un projet de vie sociale. Il peut s'agir de logements au sein d'une résidence, de co-locations dans une maison ou d'habitats regroupés en centre-ville. L'habitat doit être à taille humaine, généralement entre 5 et 15 personnes, et en proximité des services, des transports, des commerces. Un projet de vie sociale et partagée est construit par les habitants.

➤ Où s'adresser ?

S'agissant d'un dispositif nouveau qui se déploie progressivement sur le Vaucluse, la liste actualisée est à demander au Département : autonomie.paph@vaucluse.fr ou 04 90 16 17 95.

Les résidences autonomie

➤ Pour qui ?

Elles s'adressent aux personnes seules ou en couple encore autonomes. Autrefois

connues sous le nom de « logements-foyers », ces résidences sont conçues pour accueillir des personnes qui souhaitent conserver leur indépendance tout en vivant dans un environnement adapté et sécurisé.

➤ Quel est le principe ?


Elles offrent des logements privatifs avec coin cuisine et salle de bain ainsi que des espaces de vie collective (salle de restauration, salles d'animation) et des services pour alléger le quotidien (restauration, lingerie, accès internet). Ces hébergements incluent la restauration et proposent des activités de loisirs et des ateliers de prévention également ouverts aux non-résidents : alimentation, prévention des chutes, réflexologie...

➤ Combien ça coûte ?

31 € par jour soit environ 930 € de loyer mensuel avec la possibilité d'une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) selon les critères (voir la partie consacrée aux Aides). Si vous payez des impôts, vous pouvez bénéficier d'une réduction de 25% du montant que vous payez après déduction des aides perçues.

Les résidences autonomie dépendent de structures publiques ou à but non lucratif, autorisées et contrôlées par le Département, et proposent des loyers modérés. Pour les plus modestes, elles donnent droit à l'aide sociale à l'hébergement (ASH).

➤ Où s'adresser ?

Depuis le 1er janvier 2024, les demandes d'inscription se font obligatoirement sur le site Via Trajectoire Grand Age : trajectoire.santep.fr/GrandAge/Pages/Public/Accueil.aspx . Vous pouvez trouver sur ce portail un annuaire des résidences autonomie.



À savoir

Si elles s'adressent au même public, il ne faut pas les confondre avec les résidences services privées, gérées par des sociétés dans une démarche commerciale.

Les maisons de retraite (Ehpad)

➤ Pour qui ?

Les Ehpad (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) s'adressent aux personnes dépendantes ayant besoin d'aide et d'un suivi médical au quotidien.

➤ Quel est le principe ?

Les Ehpad sont des maisons de retraite médicalisées qui proposent un accueil en chambre avec salle de bain et toilettes. Ils ont pour mission d'accompagner les personnes fragiles ou vulnérables ayant besoin d'une prise en charge globale comprenant l'hébergement, la restauration, l'animation et le soin. Certains proposent un accueil spécialisé pour prendre en charge des résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentées.

Combien ça coûte ?

› La facturation d'un Ehpad se divise en trois parties :

⇒ la prestation hôtelière : chambre, restauration, entretien et nettoyage. Elle est à la charge du résident et les plus modestes peuvent bénéficier d'aides (aide sociale, aide au logement) qui sont cumulables. Le tarif moyen d'un Ehpad du département est d'environ 64€ par jour.

⇒ l'aide au déplacement, la toilette (accompagnement de la dépendance).

⇒ les soins dispensés par le personnel médical, couverts par l'Assurance maladie.

Si vous payez des impôts, vous pouvez bénéficier d'une réduction égale à 25% des sommes réglées pour l'hébergement et la dépendance dans la limite annuelle de 10 000 €. Il faut déduire du montant que vous déclarez les aides éventuellement perçues : APA et aides au logement.

Quelle que soit sa situation ou ses ressources, chacun peut avoir accès à une place dans un Ehpad.



Le Département à vos côtés

Les Ehpad sont tous autorisés par le Département et l'Agence Régionale de Santé (ARS), certains sont publics ou gérés par des structures à but non lucratif et d'autres par des structures privées.

Leurs tarifs peuvent varier selon leurs caractéristiques et les prestations proposées.

L'accompagnement de la dépendance est pris en charge en grande partie par le Conseil départemental dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

À combien s'élève l'aide du Département

› En résidence autonomie

Par exemple, pour une personne, sans obligés alimentaires, disposant de 1 012 € de ressources mensuelles avec un loyer en résidence autonomie de 930 € : le Département peut participer au titre de l'Aide Sociale à l'hébergement à hauteur de 51 €. Reste à la charge du bénéficiaire : 879 €.

› En Ehpad



Par exemple, pour une personne, sans obligés alimentaires, disposant de 1012 € mensuels avec des frais d'hébergement et des frais liés à la dépendance en EHPAD de 2 122 € : le Département peut participer au titre de l'Aide Sociale à l'hébergement à hauteur de 1 225 €. Reste à la charge du bénéficiaire : 897 €.

(ATTENTION : le calcul des aides est réalisé sur la base d'un grand nombre de

paramètres, cette simulation est donnée à titre indicatif et reflète des situations types). Renseignez-vous.

Où s'adresser ?

Depuis le 1er janvier 2024, les demandes d'inscription se font obligatoirement sur Via Trajectoire Grand Age :

trajectoire.sante-ra.fr/GrandAge/Pages/Public/Accueil.aspx . Vous pouvez trouver sur ce portail un annuaire des structures. Un simulateur vous permet d'estimer la part qui restera à votre charge selon votre situation. www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/calculerlereste-a-charge 

Les Unités de Soins Longue Durée (USLD)

> Pour qui ?

Les Unités de Soins Longue Durée (USLD) s'adressent aux personnes ayant besoin d'une surveillance médicale constante.

> Quel est le principe ?

Adossées à des structures hospitalières, les USLD permettent de traiter les pathologies lourdes.

L'admission a en général lieu à la suite d'une hospitalisation ou d'un passage en service de soins de suite et de réadaptation mais une admission directe en provenance du domicile est possible. Il existe six USLD en Vaucluse (Apt, Orange, Cavaillon, Carpentras, Pertuis et Avignon).

> Combien ça coûte ?

La facturation se passe exactement de la même façon que dans un Ehpad. Les aides et crédit d'impôt auxquels vous avez droit sont les mêmes. Les soins médicaux relèvent de l'assurance maladie et de votre mutuelle.




Trouver un hébergement temporaire

En cas de difficulté passagère, pour soulager un proche aidant ou pallier son absence en cas de maladie, il est possible de bénéficier d'un hébergement temporaire, proposé dans de nombreux Ehpad de Vaucluse.

L'hébergement temporaire peut aller de quelques jours à plusieurs mois dans la limite de 90 jours par an. Il peut être ponctuel ou bien se faire sur des périodes répétées à intervalles réguliers (par exemple une semaine tous les deux mois).

Plusieurs aides peuvent être mobilisées pour la prise en charge d'un hébergement temporaire.

Renseignements sur le site [Via Trajectoire Grand Age](https://trajectoire.sante-ra.fr) 

Le Département à vos côtés

Le Département organise et finance un grand nombre de structures sur l'ensemble du

territoire. Il consacre chaque année environ 20 millions d'euros d'aides pour les seniors placés en Ehpad et pour ceux qui sont admis en Unités de Soins Longue Durée (USLD).

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) versée par le Département contribue à diminuer le coût d'une place en maison de retraite ou en famille d'accueil. L'enveloppe totale de l'APA se monte à 18,6 millions d'euros par an.

« Vivre chez soi sans être seul » : en matière d'habitat inclusif, le Département se mobilise en développant des projets à destination des personnes vieillissantes ou handicapées. Cette solution alternative, entre le maintien à domicile et l'entrée en établissement médicalisé, offre la particularité de regrouper des logements pour personnes âgées et d'autres pour des couples avec enfants. Cette dimension intergénérationnelle présente de nombreux avantages : elle permet aux seniors de garder leur autonomie, dans un environnement sécurisé, le tout à proximité des commerces et d'une vie de quartier. L'occasion de bénéficier d'actions de prévention et d'animations dans un espace de vie partagé.

Le Conseil départemental souhaite développer cette offre d'habitat. C'est pourquoi il a lancé des appels à initiatives. Le financement des projets est assuré par la Conférence des financeurs de l'habitat inclusif des personnes âgées et des personnes handicapées, présidée par Dominique Santoni, Présidente du Conseil départemental.



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09